

G58-72

VOLVO TRUCK CORPORATION

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
pour véhicules complets

Micael Lundberg, Homologation Manager

Je soussigné
certifie par la présente que le véhicule:

- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur): Volvo
- 0.2. Type: 2MA3C
- Variante: C1xA4F
- Version: N5H1P67513x3H4KUUC
- 0.2.1. Nom commercial: FM
- 0.4. Catégorie de véhicule: N3
- 0.5. Raison sociale et adresse du constructeur: Volvo Truck Corporation
SE-405 08 Gothenburg, Suède
- 0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: A l'intérieur de l'une des portes, rivetées
- Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Sur le longeron droit, près de l'essieu
- 0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur: Sans objet
- 0.10. Numéro d'identification du véhicule: YV2XZX0A9FB721670

est conforme à tous égards au type décrit dans
la réception
délivrée le

et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres dans
lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour
l'indicateur de vitesse.


(Signature)

Gothenburg, Suède
(Lieu)

2015-02-09
(Date)

Performances environnementales	
46. Niveau sonore	89 dB(A) à 1350 min ⁻¹
A l'arrêt / à un régime de:	
En marche:	
47. Niveau des émissions d'échappement	Euro VI (B)
Émissions d'échappement	
Numéro de l'acte réglementaires de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
1.1. Procédure d'essai: ESC	
1.2. Procédure d'essai: WHSC (Euro VI)	
EU 595/2009*136/2014B	
Sans objet	
CO: 81 mg/kWh	
THC: 12 mg/kWh	
NMHC: - mg/kWh	
NOx: 138 mg/kWh	
THC + NOx: - mg/kWh	
NH ₃ : 1.9 ppm	
Particules (masse): 3.8 mg/kWh	
Particules (nombre): 0.87E+11 #/kWh	
Sans objet	
2.1. Procédure d'essai: ETC	
2.2. Procédure d'essai: WHTC (Euro VI)	
CO: 101 mg/kWh	
NOx: 302 mg/kWh	
NMHC: - mg/kWh	
THC: 14 mg/kWh	
CH ₄ : - mg/kWh	
NH ₃ : 0.2 ppm	
Particules (masse): 6.7 mg/kWh	
Particules (nombre): 0.99E+11 #/kWh	
0.55 m ³	
48.1. Valeur corrigée du coefficient d'absorption:	
Divers	
50. Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non
51. Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5:	Sans objet:
52. Remarques:	CNIT: N30VLVTRA912308